



Centrale
finances

Syndicat national de l'encadrement des finances et de l'industrie

COMMUNIQUE

Les pouvoirs publics affirment depuis plusieurs mois leur volonté de « réformer » en profondeur la fonction publique. Ce chantier ne saurait en soi être critiquable. Cependant, de **mauvais signaux** sont venus éclairer cette volonté dès l'année passée :

➡ Le **gel du point d'indice** des agents publics, pour une durée indéterminée, revient à faire dépendre l'augmentation du pouvoir d'achat des agents de la seule progression de carrière, laquelle n'a jamais eu vocation à compenser la hausse des prix ;

➡ Le **rétablissement d'un jour de carence**, même s'il est présenté comme une mesure d'alignement sur les salariés du secteur privé, et même s'il a pour effet de lutter contre l'absentéisme, a cette conséquence imparable : quand vous êtes réellement souffrant, vous avez dorénavant la double peine : la maladie et la suppression d'un jour de paie ;

➡ Le **report** d'un an de la mise en œuvre du protocole PPCR ;

➡ A cette dégradation de la situation des agents publics, le Gouvernement vient d'ajouter **l'augmentation d'un 1,7 point de CSG**, laquelle, contrairement aux affirmations officielles, ne sera pas intégralement compensée à partir de 2020, à l'inverse des salariés du secteur privé qui bénéficient d'une vraie augmentation de leur pouvoir d'achat. Enfin, l'augmentation de la cotisation « retraite » vient, mécaniquement et chaque 1^{er} janvier depuis trois ans, diminuer le pouvoir d'achat des fonctionnaires...

A ces mauvais signaux, qui contribuent, auprès de l'opinion publique, à stigmatiser les fonctionnaires, leur coût, leurs mauvais rendements, leurs pseudo-privileges, s'ajoutent désormais deux chantiers et une méthode :

1°) **CAP 2022**, qui vise à identifier au sein des missions de l'Etat, celles qui ne relèvent pas du régalién et qui peuvent, selon la logique gouvernementale, être assurées par le secteur privé ;

2°) La **réforme du statut**, qui se décline en 4 « axes » précisés par le premier ministre, à savoir :

- Le recrutement accru de contractuels ;
- La remise en cause du nombre et des attributions des instances de concertation (Comités techniques, CHSCT, commissions administratives paritaires) ;
- Une rémunération « individualisée » des agents publics ;
- Une mobilité favorisée vers le secteur privé.

Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que tous ces chantiers visent d'une part, à **réduire le champ d'action de l'Etat**, et à diminuer par suite le nombre de ses agents, d'autre part, à **casser le cadre statutaire** ainsi que les diverses garanties actuellement apportées aux fonctionnaires : examen de leurs dossiers en CAP, neutralité du concours ou de l'examen professionnel, progression de carrière et donc de rémunération à l'ancienneté, garanties de mobilité souhaitée.

La **méthode enfin pose problème** : une concertation est certes menée, mais son périmètre est si vaste qu'il relègue les organisations syndicales représentatives à un simple rôle de consultant. La plupart d'entre elles, dont la fédération CFE-CGC des Services Publics, viennent de refuser toute participation au chantier CAP 2022 !

Face à cette offensive gouvernementale, et malgré la sémantique bien connue consistant à invoquer la « modernisation » de la fonction publique, le risque est réel de voir dans les années à venir une population déclinante de fonctionnaires parmi une population croissante de contractuels, eux-mêmes maintenus dans une situation précaire (déjà, le ministère de la Défense recrute des contractuels « non CDIsables »). Même si le repli est tentant, qui consiste à se rassurer en se disant que le statut continuera, vaille que vaille, à protéger les titulaires actuels, la situation sera pénalisante pour ces titulaires qui apparaîtront rapidement comme des frileux et des « has been », à l'instar de ce qui se passe chez France Telecom.

Vous ne devez pas rester inactifs face à cette offensive tous azimuts. Les responsables de la CGC-Centrale défilent le 22 mars prochain pour protester contre la méthode employée et la nature même de certains chantiers.

La CGC-Centrale des finances et de l'industrie vous appelle à manifester votre opposition le 22 mars 2018, avant qu'il ne soit trop tard.

Quelques incohérences gouvernementales (parmi d'autres ...)

- ✦ *Les pouvoirs publics veulent instaurer la rémunération au mérite... Or, les réductions d'ancienneté ont été supprimées, alors que ce dernier mécanisme consistait précisément à distinguer le mérite parmi les fonctionnaires...*
- ✦ *On organise à grands frais des élections professionnelles au moyen du vote électronique en décembre 2018... Alors que le rôle et le nombre des élus dans les instances institutionnelles, et notamment les CAP, sont voués à s'amenuiser....*
- ✦ *On veut recruter des contractuels sur des métiers... Alors que les corps des administrateurs civil et des attachés d'administration sont polyvalents et que ces agents ont vocation à occuper les postes les plus divers...*
- ✦ *On numérise à marches forcées les procédures administratives avec l'objectif de « 100 % démat »... tandis que les échecs, passés ou présents, se multiplient (logiciel Louvois, Opérateur national de paye, gestion informatique des rendez-vous dans les centres des finances publiques, délivrance chaotique des cartes grises, serveurs bloqués, etc.).*

